1055 Froideville, 19 août 2014

Froideville

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 19 AOÛT 2014

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Préavis 94/2010 relatif à l'adoption d'un crédit d'étude concernant la rénovation et l'agrandissement du collège du Platane.

Ce préavis comportait deux rubriques :
- La première concernait les frais d'organisation de la procédure, des indemnités octroyées aux candidats sélectionnés, les honoraires et défraiements des membres professionnels du jury, ceci pour un montant de **Fr. 86'000.00**

Le décompte définitif est le suivant :

Frais d'organisation et d'appel d'offres	Fr. 22'300.00	
Frais de relevés et numérisation du bâtiment	Fr. 11'500.00	
Frais de publication	Fr. 955.50	
Indemnités aux trois candidats sélectionnés	Fr. 21'000.00	
Honoraires des membres du Jury	Fr. 12'492.20	Fr. 68'247.70
Montant à reporter sur le préavis 116/2011		Fr. 17'752.30

- La deuxième concernait les honoraires des divers corps de métiers, les frais de développement du projet et les divers et imprévus pour un montant de **Fr. 510'000.00.**
Ce dernier montant doit aussi être viré sur le préavis 116/2011 étant donné qu'il sert à payer une partie des honoraires des candidats retenus.

C'est donc un montant total de Fr. 527'752.30 qui doit être transféré sur le préavis 116/2011 qui concernait le crédit de construction d'un nouveau collège.

2. Préavis 116/2011 concernant le crédit de construction d'un nouveau collège au Centre scolaire du Bas de la Fin.

Le décompte final de ce chantier est le suivant :

Crédit accordé par le Conseil communal			Fr.	9'473'000.00
A déduire : part d'honoraires comprise dans le préavis 94/2010			- Fr.	510'000.00
Total du crédit de construction			Fr.	8'963'000.00
- de ce crédit, il y a lieu de déduire le coût de l'installation photovoltaïque pris en charge par la Romande Energie	- Fr.	190'000.00		
- les frais d'achat du mobilier scolaire pris en charge par l'ASICE	- Fr.	112'000.00	Fr.	302'000.00
Crédit à disposition pour la construction			**Fr.**	**8'661'000.00**
Le montant total des factures concernant ce chantier, Y compris les intérêts jusqu'au 31.12.2013 se monte à	Fr.	9'515'468.37		
A déduire solde préavis 94/2010	- Fr.	527'752.30		
A déduire subside cantonal à recevoir	- Fr.	91'300.00	Fr.	8'896'416.07
Dépassement total			**Fr.**	**235'416.07**

soit 2,72 % du total alloué. Sa justification est à rechercher dans l'investissement de matériel pédagogique beaucoup plus moderne et performant, ainsi que dans l'amélioration des aménagements extérieurs.

3. Préavis 124/2012 relatif à une demande de crédit concernant la rénovation et la mise aux normes du collège du Platane.

Crédit voté par le Conseil communal	Fr.	1'340'000.00
Coût total des travaux, déduction faite d'un subside cantonal « Programme bâtiments » à recevoir de Fr. 42'000.00	Fr.	1'200'423.71
Economie	**Fr.**	**139'576.29**
Le total des deux préavis votés s'élevait à	Fr.	10'001'000.00
Les dépenses pour les deux bâtiments sont de	Fr.	10'096'839.78
Soit un dépassement pour les deux préavis de	Fr.	95'839.78

Soit moins de 1 %

4. Constructions modulaires – Collège du Tilleul

Ce bâtiment, construit en un temps record (pour rappel le terrassement a commencé le 7 avril et les premiers modulaires sont arrivés le 8 mai 2014), est terminé.

Les 3 classes scolaires et les 54 places UAPE sont prêtes à accueillir les futurs utilisateurs dans d'excellentes conditions. Les travaux d'aménagement extérieur seront terminés pour la rentrée du 25 août prochain.

Pour marquer la fin de réalisation de ce nouveau bâtiment, la Municipalité, en accord avec la Direction des écoles et la Direction de l'UAPE, souhaite offrir la possibilité aux habitants de notre commune de visiter ces locaux. Nous proposons une matinée « portes ouvertes » le samedi 11 octobre 2014.

A ce jour le programme prévu est le suivant :
-Dès 09h30 visite des locaux
-11h00, petite partie officielle
-11h30, apéritif
-12h30, fin de la manifestation
Vous pouvez d'ores et déjà agender la date de cette inauguration.

5. Horloge du centre scolaire du Bas de la Fin

Enfin, elle est installée !

Après un dernier report d'installation dû à des problèmes survenus lors du transport, la société a pu fixer notre horloge QLOCKTWO le jeudi 14 août dernier, sur le mur du collège du Platane prévu à cet effet.

Nous espérons vivement que ce prototype fonctionne durablement cette fois, pour la plus grande satisfaction des utilisateurs de nos locaux scolaires.

6. Construction d'une usine de bio méthanisation.

Les initiateurs de ce projet, MM. Christian et David Jaccoud, nous ont fait part de leur décision d'abandonner ce projet de production de biogaz.

Selon eux, il y a bientôt 10 ans, ce projet était novateur et au début d'une nouvelle sensibilité de la population envers les énergies renouvelables. Aujourd'hui, force leur est de constater que les personnes proches des sites potentiels de production, biogaz ou éolien, n'adhèrent pas du tout à cette vision du problème énergétique.

Les conditions d'octroi de bonus « Revenu à Prix Coûtant » sont toujours plus difficiles à remplir. Ces bonus étaient une des clés importantes de la réussite d'un tel projet.

Les gisements de produits méthanisables disponibles se sont drastiquement raréfiés et il ne reste plus que des sites produisant des déchets peu ou pas rentables ou de mauvaise qualité.

C'est pour ces raisons qu'ils ont décidé d'abandonner la construction d'une installation de biogaz.

En lieu et place, ils projettent la construction d'une ferme traditionnelle, au même endroit, afin de remplacer leurs installations actuelles, vétustes, situées au centre du village. Une mise à l'enquête pourrait intervenir d'ici la fin de l'année.

7. CENTRE OECUMENIQUE DE FROIDEVILLE

Le droit de superficie accordé à l'ACOF (Association du Centre Œcuménique de Froideville) étant arrivé à échéance le 4 janvier 2014, la propriété de la parcelle N° 26, ainsi que du bâtiment N° 565 ECA bâti sur la dite parcelle, est revenue automatiquement à la Commune de Froideville dès cette date. Une convention a été signée entre l'ACOF et la Commune, en date du 20 mai 2014, réglant les modalités d'utilisation du Centre Œcuménique pour le futur.

Nous vous passons tous les détails de cette convention. Toutefois, en résumé, l'ACOF continuera ses activités paroissiales et d'animation comme par le passé, alors que l'entretien et les frais liés au terrain et au bâtiment seront assumés désormais par la Commune.

En cas de fusion de communes, la convention liant l'ACOF et la Commune sera reprise dans son intégralité par la nouvelle commune créée.

Nous avons terminé les communications que nous souhaitions vous donner ce soir et vous remercions, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Michel PITTET

MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

La Secrétaire :

Alice HENRY